

*Pouvoir d'emprunt*

● (1120)

Selon les prévisions, le déficit budgétaire de l'année financière en cours est passé de 23.6 milliards de dollars à 27.2 milliards, depuis les chiffres annoncés dans l'exposé du 27 octobre. Cette augmentation du déficit est légèrement inférieure à celle des besoins financiers en raison de l'élément non budgétaire de ces derniers que je viens de mentionner.

D'après les reportages dans les médias, ces deux derniers jours, il semble que certains aient confondu les besoins de trésorerie du gouvernement et le déficit de celui-ci. Cela est plutôt surprenant puisque, depuis plusieurs années, ces deux chiffres n'ont rien d'identique. Ainsi que je l'ai mentionné, les besoins de trésorerie, arrêtés au 27 octobre, étaient de 22.2 milliards de dollars alors que le déficit était de 23.6 milliards à la même date. Inutile d'ajouter que le déficit est soumis aux mêmes pressions économiques qui ont fait grossir nos besoins financiers depuis octobre et qu'il traduit, lui aussi, l'engagement pris par le gouvernement d'atténuer l'incidence de la récession sur les Canadiens et sur l'ensemble de l'économie.

Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés et le revenu des particuliers, et celles provenant de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers ont toutes diminué par rapport aux prévisions. L'augmentation des dépenses totales résulte essentiellement de la hausse non volontaire des coûts des programmes statutaires, surtout des frais de la dette publique, de la contribution du gouvernement aux prestations prolongées d'assurance-chômage, du financement des programmes établis et des pensions des anciens combattants.

Cette augmentation comprend également un rajustement de 240 millions de dollars destiné à couvrir la hausse prévue des coûts du Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. En janvier 1983, 158,900 subventions représentant 476 millions de dollars avaient été accordées au titre du Régime qui, de toute évidence, a un grand succès. Enfin, on prévoit maintenant que les opérations non budgétaires constitueront une source de financement net moins importante que prévu en raison de l'augmentation du déficit du compte d'assurance-chômage.

Bref, environ 72 p. 100 de l'accroissement des besoins financiers prévus pour 1982-1983 découlent des pertes de recettes et de la hausse plus forte que prévue des frais de la dette attribuables à l'amorce tardive de la reprise économique. Une proportion de 28 p. 100 de l'augmentation consiste en diverses dépenses liées à la récession, telles celles prévues au titre des programmes établis de soutien du revenu. A noter que près du tiers de ces dépenses s'explique par l'augmentation des paiements d'assurance-chômage.

Compte tenu des besoins financiers prévus pour 1982-1983 que je viens brièvement de passer en revue, nous demandons, dans la partie I du projet de loi, un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 5 milliards de dollars pour la présente année financière. Cette somme, à laquelle s'ajouteront les montants déjà disponibles, nous permettra de disposer d'un pouvoir d'emprunt total égal aux besoins financiers de 1982-1983.

Les députés constateront que, comme dans le bill C-125 et dans d'autres projets de loi antérieurs sur le pouvoir d'emprunt, une partie du pouvoir doit être exemptée de l'annulation automatique à la fin de l'exercice. Dans le cas présent, le montant concerné s'élève à 2 milliards de dollars. Nous demandons qu'une partie du pouvoir d'emprunt ne tombe pas

automatiquement en annulation parce que nous ne sommes pas certains de la date à laquelle le projet de loi sera adopté et que nous entendons adapter les opérations d'emprunt du gouvernement aux conditions qui règnent sur les marchés financiers. Il est donc possible que nous complions provisoirement une partie des besoins financiers de la présente année en puisant dans notre encaisse. Il n'empêche que les besoins financiers doivent finalement être satisfaits par des emprunts et que la partie non périmée du pouvoir d'emprunt permettra de le faire après le 31 mars de l'année en cours.

● (1125)

En ce qui concerne l'année financière 1983-1984, il est encore trop tôt pour prévoir le niveau de nos besoins financiers. Ces derniers dépendront évidemment des mesures qui figureront dans le budget. Ils seront également fonction de l'évolution de la situation économique en 1983 et 1984. Les fonctionnaires de mon ministère et moi-même analysons encore les prévisions économiques et j'entends présenter les conclusions auxquelles nous aurons abouti dans le budget.

Permettez-moi toutefois d'annoncer sans tarder que le gouvernement a révisé le cadre des dépenses de 1983-1984 et que, pour des raisons de planification, il a convenu de fixer à 88.9 milliards de dollars les dépenses totales pour cette même année. Par rapport aux dépenses totales de l'année financière en cours, il s'agit donc d'une augmentation de 9.6 pour cent.

Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) fournira au Parlement le détail des dépenses de 1983-1984 le 22 février prochain lorsqu'il déposera le Budget principal des dépenses. Pour ma part, je transmettrai au Parlement des renseignements complets sur le plan de dépenses pluriannuel du gouvernement, y compris tout rajustement que le gouvernement jugera bon d'apporter pour l'année en cours, au moment de la présentation du budget.

J'ai l'intention de déposer un projet de loi qui couvrira tous les pouvoirs d'emprunt requis pour 1983-1984, dès que j'aurai fourni au Parlement les renseignements nécessaires par l'entremise du budget. Ce projet de loi tiendra également compte du pouvoir d'emprunt provisoire qui sera accordé dans le cadre du bill dont la Chambre est saisie.

Il est souhaitable que les députés aient le temps d'étudier le budget et le nouveau bill sur le pouvoir d'emprunt et d'en débattre. Mais il est nécessaire aussi que le gouvernement exécute le programme de la dette de façon ordonnée et efficace, d'où la nécessité de disposer d'un pouvoir d'emprunt. Dans la Partie II du projet de loi, nous sollicitons pour une partie de 1983-1984 un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars à la lumière de ces deux considérations.

En 1983-1984, les besoins financiers continueront d'être élevés. Toutefois, le montant du pouvoir d'emprunt provisoire demandé sera suffisant jusqu'à l'été et nous fournira une base stable pour la gestion de la dette pendant que le Parlement étudiera le budget et le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt qui s'y rapporte. Je tiens à préciser qu'au premier trimestre de l'année financière les besoins en trésorerie sont particulièrement élevés en général à cause des remboursements d'impôt et d'autres facteurs. Il est donc spécialement important que les opérations d'emprunt ne soient pas gênées par des contraintes relatives au pouvoir d'emprunt.